



LE DÉPARTEMENT  
POLE SOCIAL

**ARRÊTÉ**  
**2023-ETSPH-002**

**Portant la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature  
FINESS  
du FOYER DES ARVES  
situé  
609 rue Jean Moulin  
73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE**

Direction personnes âgées – personnes handicapées  
Service Accueil en établissement PH et SAAD  
CS 71 806  
73018 CHAMBERY Cedex

Contact : Hanifa MCHINDA  
☎ 04 79 60 28 86  
✉ hanifa.mchinda@savoie.fr

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – articles L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations, articles R.313-1 à R.313-10 relatifs aux dispositions générales des droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ; articles D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité des établissements ;
- VU** L'arrêté du Président du Conseil Départemental en date 03 janvier 2017 portant renouvellement de l'autorisation du foyer d'hébergement situé à SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE (73300) ;

Considérant l'instruction n° DRESS/DMSI/DGCS/2018/155 du 27 juin 2018 relative à la mise en œuvre dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la nouvelle nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Considérant la demande du gestionnaire en date du 19 janvier 2023 attestant de la nouvelle dénomination de la structure « FH LES ARVES » ;

**ARRÊTE**

**Article 1** - L'autorisation visée à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles délivrée à l'Association DELTHA Savoie pour le fonctionnement du Foyer d'hébergement « FOYER DES ARVES » 609 Rue Jean Moulin, 73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE est modifiée par :

- le changement de dénomination de la structure « FOYER DES ARVES » en « FH LES ARVES » ;
- la mise en œuvre de la nomenclature.

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20230426-2023-ETSPH-002-AR  
Date de réception préfecture : 26/04/2023

**Article 2** - Pour le calendrier des évaluations, la présente autorisation est rattachée à la date de renouvellement du FH pour une durée de 15 ans à compter du 28 novembre 2017, soit le 28 novembre 2032. Le renouvellement de l'autorisation, à l'issue des 15 ans, sera subordonné aux résultats de l'évaluation mentionnée à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues à l'article L.313 5 du même code.

**Article 3** - Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L.313-1. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

**Article 4** - Ces modifications sont enregistrées au Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) selon les caractéristiques suivantes :

Entité juridique : DELTHA SAVOIE  
Adresse : 134 Allée des Ateliers 73250 Saint-Pierre d'Albigny  
N° Finess : 730784816  
Code statut : 61 – Ass.L.1901 R.U.P

Etablissement : FH LES ARVES  
Adresse : 609 rue Jean Moulin 73300 Saint-Jean-de-Maurienne  
N° Finess : 730784014  
Catégorie : 449 Etab. Accueil Non Médicalisé pour personnes handicapées (E.A.N.M)

Equipements sociaux :

Discipline		Clientèle	Capacité totale
965– Accueil et accompagnement non médical personnes handicapées	11* – Hébergement complet internat	117 – déficience intellectuelle	32

\*dont 1 place d'accueil temporaire

**Article 5** - Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble.

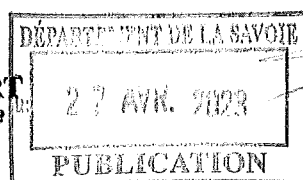
**Article 6** - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du pôle social et Monsieur le Président de DELTHA SAVOIE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site Internet du Département de la Savoie,
- affiché à la Mairie de la commune concernée.

27 AVR. 2023

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par déléguation,

Isabelle ROBERT  
Secrétaire générale



CHAMBÉRY, le 26 AVR. 2023  
Le Président,

Corine WOLFF

